



Les copropriétaires ne veulent pas voter des travaux (infiltration d'eau)

Par **Welo83**, le **07/03/2019** à **13:32**

Bonjour,

Je suis propriétaire de mon logement principal avec une terrasse (Terrasse qui **appartient à la copropriété** mais dont j'ai la jouissance exclusive).

Cette terrasse a des défauts d'étanchéité qui impact mon logement (infiltration d'eau à chaque pluie dans mon salon et ma chambre) un rapport d'expert a été fait et mis à l'AG. Plusieurs devis de réfection de la terrasse ont été proposé par le syndic qui a lui même conseillé de voter les travaux, mais les copropriétaires ont voté contre en disant que je devait subir ces problèmes... Et que c'était à moi de me débrouiller.

L'AG vient d'avoir lieu et je suis un peu à bout ...Cela dure depuis plus d'un an maintenant. Quelle est la suite à donner pour obliger la réfection de la terrasse ?

Merci de vos réponses, bonne journée.

Par **youris**, le **07/03/2019** à **13:39**

bonjour,

vous devez contester devant le TGI le refus de votre assemblée générale dans les 2 mois suivants la réception du PV de cette A.G.

Un avocat est nécessaire.

si vous avez une protection juridique, utilisez-la.

salutations